



L'ASSOCIATION DES PROFESSEURS DE LIGNERY (CSQ)

36, boul. Taschereau - Casier Postal 35 - LA PRAIRIE (Québec) J5R 3Y1

INFO APL # 05



2012-04-02
Vol. 38 No. 09

Téléphone : (450) 659-5491 ou sans frais (514) 877-5000 – Tonalité – (450) 659-5491 Courriel : z27_lignery@csq.qc.net
Télécopieur : (450) 659-8743 ou sans frais (514) 877-5000 – Pause – (450) 659-8743 Site web : www.lignery.ca



Rendez-vous directement sur notre site Web mobile !
Téléchargez l'application **Scanlife** sur votre téléphone cellulaire au 2dscan.com.
Utilisez Scanlife pour photographier le code. Le code vous amènera directement sur notre site Web mobile.

GRAND RASSEMBLEMENT À MONTRÉAL À L'OCCASION DU JOUR DE LA TERRE



Lieu :

Place des festivals du Quartier des spectacles de Montréal

Date :

Dimanche, le 22 avril 2012
à 14 heures

Le Jour de la Terre a pris naissance le 22 avril 1970 lorsque le sénateur américain Gaylord Nelson encouragea les étudiants à mettre sur pied des projets de sensibilisation à l'environnement dans leur communauté. Par le passé, les campagnes de sensibilisation et les mobilisations sociales du Jour de la Terre ont forcé les gouvernements à prendre des engagements environnementaux, comme ce fut le cas pour le Sommet de la Terre de Rio de Janeiro, en 1992, où les gouvernements se sont engagés sur la voie du recyclage et sur celle de la réutilisation.

Au Québec, c'est depuis 1995 qu'on célèbre cette journée en organisant toutes sortes d'activités de sensibilisation face aux enjeux environnementaux.

Le 22 avril, nous nous rassemblons pour dire au gouvernement que nous avons à coeur la richesse, la générosité et la fragilité de la terre que nous habitons et la défense du bien commun en ce pays.

Aussi, parce que nous croyons que l'utilisation de nos richesses naturelles doit se faire en accord avec les populations et en harmonie avec la nature dans l'intérêt de tout le monde et des générations à venir.

Finalement, parce que nous sommes favorables à un développement qui soit viable, qui fasse une large part aux énergies renouvelables, au transport écologique, au commerce équitable, à la revitalisation des régions et à une agriculture durable, synonyme de qualité de vie.

Et nous demandons :

Que le Gouvernement du Canada participe pleinement au Protocole de Kyoto, qu'il intensifie la lutte aux changements climatiques, qu'il cesse toute subvention aux compagnies pétrolières et gazières et qu'il poursuive toute politique de développement en répondant aux objectifs économiques, écologiques et sociaux les plus élevés du monde ;

Que le Gouvernement du Québec se dote d'une véritable stratégie, pour le Nord et l'ensemble du territoire, où le développement de nos ressources naturelles et énergétiques répond à nos exigences les plus hautes en matière de partage de la richesse, de respect de l'environnement et des populations, maintenant et pour les générations à venir.

Joignons-nous à cet événement du 22 avril et signons cette déclaration au <http://22avril.org/declaration/>

Des activités pour le primaire et le secondaire y sont aussi proposées.



Ma plus belle histoire 2011-2012

Nous sommes heureux de dévoiler le nom des élèves de l'éducation des adultes dont les textes ont été retenus dans la 9^e édition nationale du recueil *Ma plus belle histoire*.

Le concours grandissant d'année en année, près de 420 textes ont été reçus, provenant de 80 centres d'éducation des adultes à travers la province.

M^{me} Martine Provost, présidente de L'Association des professeurs de Lignery (CSQ), et MM. Guy Pepin et Guy Poissant, vice-présidents, ont eu l'honneur de remettre les prix à nos 3 récipiendaires soit : M^{me} Mylène Blanchette (mention spéciale) et M. Yan Caron, élèves du Centre l'Envol ainsi que M. Mohamed-Diaby Doukouré, élève au Centre l'Accore en plus de féliciter les 10 autres participants au concours.

Nous tenons également à remercier M^{mes} Lisa-Marie Olney et Claudine Grenier du Centre l'Accore et M^{me} Louise Pelletier du Centre l'Envol pour leur implication dans la participation de leurs élèves.

Encore une fois, félicitations !

Le RREGOP : MYTHES ET RÉALITÉS



1^{re} chronique :

Les médias et les groupes de droite comme le Journal de Montréal (novembre 2011), l'Actualité (février 2012), l'Institut économique de Montréal, et d'autres, ne manquent pas une occasion pour attaquer les régimes de retraite de la fonction publique.

Il est grand temps que cessent ces attaques qui ne font qu'alimenter la jalousie et la hargne de la population envers le personnel de l'État dont nous, les artisans du réseau de l'éducation, faisons partie.

Afin de répondre à votre entourage, parents et amis, nous avons développé un argumentaire qui vient défaire 11 mythes et préjugés véhiculés par les médias.

Nous vous proposons de confronter les mythes et préjugés à la réalité des faits. Pour les 5 premiers mythes, nous vous invitons à consulter «Nouvelles CSQ» printemps 2012. (<http://csq.qc.net>)

6^e mythe : Faillite comme en Grèce !

Il faut absolument réduire les bénéfiques « somptueux » du RREGOP pour éviter que le Québec fasse faillite comme la Grèce !

FAUX. Rappelons d'abord que **le RREGOP n'est pas en difficulté financière** et que ses coûts n'ont rien d'astronomiques, étant tout simplement proportionnels à la masse salariale du personnel de l'État (voir 1^{er} et 5^e mythes). Il ne s'agit pas d'un régime « somptueux » et **la plupart des solutions** avancées pour améliorer la situation des régimes traversant une période difficile **ont déjà été adoptées au RREGOP**, certaines depuis longtemps (voir 3^e mythe).

Cette prétention que la **dette** liée au RREGOP est **hors de contrôle**, qu'elle **augmente de façon exponentielle** et qu'elle mettra l'État en **faillite** est probablement **la pire et la plus amplifiée des faussetés** véhiculées par les médias. Dans les faits, le **passif net** de l'ensemble des régimes de retraite du gouvernement du Québec représentait **21,8 % du produit intérieur brut (PIB) en 1997-1998**, alors qu'il n'est que de **9 % du PIB en 2011-2012**¹. Autrement dit, le poids relatif des engagements du gouvernement envers ses régimes de retraite (passif net) par rapport à l'enrichissement collectif (PIB) **ne va pas en augmentant, mais bien en diminuant !** Est-ce cela qu'on appelle se diriger tout droit à la faillite ?

¹ QUÉBEC, MINISTÈRE DES FINANCES (2011-2012). *Plan budgétaire 2011-2012, Section I*, p. 15.



Retraite au 30 juin 2012

Les personnes qui prévoient prendre leur retraite au 30 juin 2012 auraient avantage à prendre rendez-vous avec Guy Pepin ou Guy Poissant afin de préparer la demande de rente de retraite.

Il faut prévoir au moins 4 mois avant que la CARRA confirme et verse la rente. Il est donc grand temps d'agir.



Desjardins
Sécurité financière^{MC}
vie, santé, retraite



ASSURANCES COLLECTIVES VERSUS CONTRAT À TEMPS PARTIEL

A) Si votre contrat se termine en mai ou juin, toutes vos protections seront maintenues jusqu'au 31 août qui suit la fin de votre contrat. Vos primes seront prélevées sur votre dernière paie.

Que se passe-t-il après le 31 août ?

1. Si vous obtenez un nouveau contrat, vos protections seront reconduites et vos primes seront prélevées à nouveau sur vos paies.
2. Si vous n'avez pas de contrat à la rentrée :

SSQ : Vous serez facturés pour 120 jours supplémentaires ;

Desjardins : Il faut informer l'employeur et lui indiquer que vous voulez maintenir vos protections. La commission scolaire communiquera avec Desjardins et l'assureur vous enverra par la poste une facture pour 120 jours supplémentaires.

B) Si votre contrat se termine avant le mois de mai, vos protections se terminent à la fin de votre contrat et les même modalités décrites ci-haut, s'appliquent [A) 2].

Pour plus d'informations, vous pouvez communiquer avec Guy Pepin ou Guy Poissant au bureau de l'APL.